Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260323-DCM2026_2_2-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : ARNAUD Véronique, BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, HASCOET Jean-Yves, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, LOUARN Thomas, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre, RIOU Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : LE MOIGNE Yves.

N° 2026-2-2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Madame Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire, propose de fixer à 5 le nombre d'adjoints, qui est limité à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- DECIDE de fixer à 5 le nombre d'adjoints au maire.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.